

Airon-Notre-Dame  
Airon-Saint-Vaast  
Berck-sur-Mer  
Colline-Beaumont  
Conchil-le-Temple  
Groffliers  
Rang-du-Fliers  
Tigny-Noyelle  
Verton  
Waben

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille sept, le quatre octobre à dix huit heures, le Conseil s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno COUSEIN, en suite de convocation en date du 28 septembre 2007, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. COLLETTE, FERON, LECLERCQ, DELORME, PRUVOST, BEAURAIN, OPRESKO, COLEUR, Mme TORABI absents excusés.

Suppléants : MM. CORNU, DEBIL, SAVOYE, DEBEAUMONT.

Mme CROISILE est élue secrétaire.

-----

**17 - Environnement – Gestion des eaux pluviales – Lutte contre l'érosion des sols. Mission réalisée par la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais, dans le cadre de sa convention avec le Conseil Général.**

-----

Le Président expose à l'assemblée, le contenu et les objectifs de la mission que la Chambre d'Agriculture propose de réaliser :

Sur le territoire de la Communauté de Communes, il s'agit de proposer après diagnostic de terrain, les ouvrages nécessaires à la limitation des ruissellements agricoles et des inondations boueuses :

- Localisation des ouvrages,
- Signature des conventions entre agriculteurs, propriétaires et maître d'ouvrage,
- Planification de la réalisation de ces aménagements.

**Le déroulement de la mission**

- Objectif : Localisation des aménagements anti-érosifs et leur suivi
- Un travail en partenariat avec les agriculteurs, sur le parcellaire agricole, décomposé en :

- Un Avant Projet Sommaire (APS) : diagnostic des problèmes hydrauliques sur les territoires (réalisé par la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais dans le cadre de sa convention avec le Conseil Général) ;
- Un Avant Projet Détaillé (APD) : détermination et localisation des ouvrages, signature de conventions entre agriculteurs, propriétaires et maître d'ouvrage ;
- Un suivi des ouvrages et animation agronomique annuelle (réalisé par la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais dans le cadre de sa convention avec le Conseil Général)

### Une mission menée dans le cadre d'une convention entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes

- Une mission qui pourrait être réalisée en 2008
- Un travail sur les zones non encore étudiées de la Communauté de Communes (estimées à 3 000 ha) sur les communes de Airon St Vaast, Airon Notre Dame, Verton, Conchil le Temple, Colline Beaumont, Tigny Noyelle, Rang du Fliers et Waben.

Communes	Surface totale (ha)	Surface à étudier estimée (ha)
Airon Saint Vaast	592	400
Airon Notre Dame	505	200
Verton	1106	500
Conchil le Temple	1672	700
Colline Beaumont	460	300
Tigny Noyelles	676	300
Rang du Fliers	1047	200
Waben	900	200

### Chiffrage du dossier

- Durée de la mission
  - APS (Diagnostic des bassins versants) : 10 jours
  - Réalisation de l'APD : 20 jours
  - Suivi annuel : 7 jours

- Estimation financière

<i>Phases de la mission</i>	<i>Coût HT</i>	<i>Financeurs</i>	<i>% de Financement</i>	<i>Montant HT</i>
Avant Projet Sommaire	6 420,00 €	Chambre d'Agriculture (dans le cadre de la convention Conseil Général)	100%	6 420,00 €
Avant Projet Détaillé	12 840,00 €	Chambre d'Agriculture (dans le cadre de la convention Conseil Général)	30 %	3 852,00 €
		Communauté de Communes Opale Sud	70 %	8 988,00 €

Suivi Annuel	4 494,00 €	Chambre d'Agriculture (dans le cadre de la convention Conseil Général)	100 %	4 494,00 €
--------------	------------	--	-------	------------

Reste à la charge de la Communauté de Communes Opale Sud : 8 988,00 €


Il est demandé à l'assemblée :

- d'accepter le contenu de la mission ;
- d'autoriser le Président à signer la convention, à intervenir avec la Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais ;
- de solliciter un financement complémentaire du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**Adopté à l'unanimité.**

Fait à Berck-sur-Mer, le 5 octobre 2007.

Publié le, 10 OCT. 2007  
 Exécutoire, le 15 OCT. 2007  
 Le Président,  
 B. COUSEIN.



Le Président,  
 B. COUSEIN.




REÇU LE

15 OCT 2007

SOUS-PREFECTURE  
 de MONTREUIL-sur-MER